



DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

AIN

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Séance du 09 mai 2023

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Convocation : 02/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire suppléante.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Prigent C. - Rebucini C. - Roux C.

Absent représenté : Ticky Monekosso H. représentée par Jeambenoit E.
Tournillac C. représentée par Chivot D.

Secrétaire de Séance : Rebucini C.

Délibération : 2023-019

Objet : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Vu la décision de non-reconduction de contrat pour l'un des agents communaux ;

Vu qu'il y a lieu de redéfinir l'organisation du centre périscolaire pour la rentrée scolaire prochaine ;

Vu que ces différents changements vont entraîner une modification de quotité de travail pour un agent titulaire actuellement en poste ainsi que pour un agent qui sera nouvellement recruté ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 26 janvier 2023 ;

Considérant qu'il convient de réajuster le tableau des emplois au vu de ces changements internes ;

La Maire suppléante présente le tableau des emplois suivant :

Tableau des emplois permanents à temps complet		
Emploi	Nbre	Cadre d'emploi
Service Administratif		
Secrétaire de mairie	1	Adjoint administratif et/ou rédacteur
Service Technique		
Agent de maîtrise	2	Agent de maîtrise
Agent périscolaire et d'entretien des locaux (emploi modifié au 01 septembre 2023)	1	Adjoint Technique A raison de 35,24 heures annualisées
Service Social		
ATSEM	1	Agent de maîtrise et/ou Agent spécialisé des écoles maternelles et/ou Adjoint d'animation



Tableau des emplois permanents à temps non complet			
Emploi	Nbre	Cadre d'emploi	Temps de travail hebdomadaire
Service Administratif			
Agent de guichet postal	1	Adjoint administratif	21,00h/semaine*
Agent comptable et des ressources humaines (volet rémunération)	1	Adjoint administratif et/ou rédacteur	17,00h /semaine*
Service Technique			
Agent périscolaire (emploi créé au 01 septembre 2023)	1	Adjoint Technique	14,18h/semaine **
Agent périscolaire (emploi supprimé au 10 septembre 2023)	1	Adjoint Technique	24,27h/semaine **

* Temps de travail effectif

** Temps de travail annualisé

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal,

Décident :

- De supprimer l'emploi d'agent périscolaire à hauteur de 24,27 heures annualisées au 10 septembre 2023 ;
- De créer l'emploi d'agent périscolaire à hauteur de 14,18 heures annualisées à compter du 01 septembre 2023 ;
- De modifier l'agent d'entretien des locaux à hauteur de 23,60 heures annualisées en agent périscolaire et d'entretien des locaux à hauteur de 35,24 heures annualisées ;
- De préciser que les emplois inscrits au présent tableau pourront être occupés par un agent contractuel ;
- De fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser la Maire suppléante à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ces modifications.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

La Maire suppléante,
Elisabeth JEAMBENOIT

Le secrétaire de séance,
Cédric REBUCINI

